Image not found or type unknown

Dans des soucis financiers a cause de mon ex, que faire?

Par **Nathy18**, le **06/10/2011** à **17:23**

Bonjour,

J'aurai besoin de quelques conseils et renseignements...

Voilà mon ex compagnon m'avait fais croire se remettre avec moi il y a plusieurs mois et m'a fait faire des cheques pour qu'on puisse assurer sa voiture sachant qu'il avait une dette de l'année d'avant j'ai payé soit plusieurs chèques pour un total d'environ de 1.300 Euros...

J'avais vu à l'époque une juriste dans la commune où j'habitai qui m'avais dis que cela pouvait être pris comme un pret, comment faire pour qu'il me rembourse cette sommes sachant qu'il arrete pas de me dire qu'il va me rembourser mais qu'il ne me donne jamais rien...

Il y a t'il une procédure à faire côté gendarmerie?
A savoir que sans prévenir son assurance à prélevé 3 chèque d'un coup le mois dernier pour plus de 410 Euros, choses qui n'étais pas prévu pour moi et m'a laissé dans des soucis financiers.

Que faire???
Merci d'avance pour vos conseils et votre aide.
Cordialement.

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **17:41**

Du moment que vous avez fait les chèques, vous ne pouvez vous prévaloir d'un préjudice parce qu'ils ont été encaissés : vous avez l'obligation de laisser sur votre compte les sommes correspondantes aux chèques émis jusqu'à encaissement dans un délai d'un an.

Par contre, pour le remboursement : LRAR de mise en demeure de rembourser et qu'à défaut vous l'assignerez devant la juridiction de proximité.

Par **Nathy18**, le **06/10/2011** à **17:44**

Ils ont été encaissés de ce côtés il n'y a pas eu de soucis mais 3 d'un coup mais mise un peu dans le rouge...

La mise en demeure de rembourser faite par moi-même c'est ça? envoyer en LRAR je veux bien mais le hic à qu'elle adresse... (chez sa copine? l'appart qu'on avait qu'il n'a pas encore rendu? la caserne où il travaillait?)...
L'assigner devant la juridiction de proximité cela veut dire?

Désolée pour mes questions... Merci pour vos renseignements.

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **20:13**

A son adresse, celle que vous connaissez.

[citation]l'appart qu'on avait qu'il n'a pas encore rendu? [/citation] vous étiez sur le bail ?

[citation]L'assigner devant la juridiction de proximité cela veut dire?[/citation] vous irez au tribunal d'instance, on vous expliquera

Par **Nathy18**, le **06/10/2011** à **21:51**

Le problème c'est qu'il n'a pas de réelle adresse puisqu'un jour il vit chez sa copine, un jour il va vivre chez ses parents, un autre on ne sait pas où il est, et un coup il vient ici donc en gros je ne sais qu'elle adresse donner... Depuis février il ne fait que bouger et ne se pose pas...
Non je n'étais pas sur le bail car logement obtenu via la caserne donc je ne pouvais pas y apparaitre vu qu'on n'était pas marié.

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **23:07**

Donc donnez sa dernière adresse connue (son appartement)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés